



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
26220 DROME

COMPTE RENDU
Comité Syndical du 10 décembre 2013

Le 10 décembre 2013 à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical - légalement convoqués le 26 novembre 2013 - se sont réunis en séance publique sur la commune de Dieulefit, sous la présidence de Monsieur Philippe HILL.

Nombre de délégués en exercice : 26 titulaires
19 suppléants
Nombre de délégués titulaires présents : 13
Nombre de délégués suppléants présents : 01
Délégué(e)s excusé(e)s : Madame Maryse THOMAS, messieurs Paul BRUN, Max CHARROIN, Claude MARTIN (remplacé par monsieur Jean-Pierre BERNON), Franck REYNAUD.

Aleyrac : Absent.
Comps : Monsieur Jean-Pierre FABRE.
Dieulefit : Madame Christine PRIOTTO, messieurs Robert BABELOT, Jean-Pierre BERNON, Michel FAURE, Philippe HILL, Jean-Louis, MAGNAN.
Eyzahut : Absent.
La Bégude de Mazenc : Madame Renée GONTARD.
La Roche Saint Secret : Absent.
Le Poët-Laval : Jean LIENHART.
Montjoux : Absent.
Orcinas : Madame Delphine BARNAVON.
Pont de Barret : Excusé.
Rochebaudin : Monsieur Francis JEAN.
Salettes : Monsieur Alain ICARD.
Souspierre : Monsieur Alain DE LESTRADE.
Teyssières : Monsieur Franck MUCKE.
Vesc : Excusé.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégué(e)s présent(e)s et remercie la commune de DIEULEFIT de recevoir le comité, en présence de madame le Maire, Christine PRIOTTO (également déléguée titulaire auprès du SIEA).
Monsieur le Président constate que le quorum réglementaire est atteint.
Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le comité désigne madame Delphine BARNAVON, secrétaire de séance.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
26220 DROME

AFFAIRES GENERALES

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du mardi 29 octobre 2013.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de formuler ses remarques sur le procès verbal de la réunion du 29 octobre 2013. Aucune observation n'est soulevée.

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du dernier Comité Syndical.

2. Décisions du Président.

VU le Code général des collectivités territoriales (L. 5211-1, L. 5211-2, L. 2122-22, L. 2122-23),

VU la délégation du comité syndical accordée au Président par délibération en date du 23 mai 2011,

Le Président décide :

L'attribution du marché « alimentation du réservoir de Fontlaye au Poët-Laval ».

7 entreprises ont déposé une offre dans les délais. Après étude des offres par les membres du Bureau et le cabinet NALDEO, le Président décide de retenir l'offre de l'entreprise RAMPA TP pour un montant total ht de 244 595,80 euros. (Estimation 401 808,00 euros ht).

3. Questions diverses.

Monsieur le Président propose d'organiser un apéritif dinatoire au mois de février 2014 afin de marquer la fin du mandat des délégué(e)s du SIEA. Le lieu retenu est Teyssières et l'organisation sera confiée à monsieur Franck MUCKE. Les délégué(e)s du SIEA seront conviés, ainsi que les maires du canton et le personnel du SIEA.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :

- Tarifs 2014.

Monsieur le Président propose de **reconduire les tarifs 2013. À savoir une redevance annuelle de 26,00 euros ht.** Seul un changement du taux de TVA aura une incidence sur le montant de la redevance. Les frais de dossier pour une construction neuve demeure à 200,00 euros ht. Les autres tarifs restent inchangés.

Après discussion et délibération, le Comité approuve les tarifs 2014.

- **Point sur l'assainissement non collectif (2008-2013).**

Monsieur Jean-Pierre **FABRE**, Vice-président chargé de l'ANC donne les éléments clés qui ont marqué la gestion du service durant le mandat. Ces éléments sont reportés sur l'annexe jointe. Ainsi au 1^{er} janvier 2011, l'ensemble du parc des installations du SIEA a été contrôlé dans le cadre du diagnostic. Les contrôles du bon fonctionnement sur le canton est en cours depuis 2011. Les rapports de diagnostics ont été remis aux communes. Le parc des installations est d'environ 1 574 ANC. Dieulefit représente plus de 1/3 de ce parc. Viennent ensuite les communes de la Bégude de Mazenc et de Poët-Laval.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
26220 DROME

Avec le temps le nombre d'installations conformes augmente (réhabilitations volontaires, ventes de propriétés et constructions de maisons neuves).

La redevance annuelle établie au 1^{er} janvier 2012 a permis d'assurer l'équilibre budgétaire du SIEA.

Enfin, 34 propriétaires ont bénéficié de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse dans le cadre des réhabilitations urgentes (forfait maximum de 2 600 euros).

Une deuxième tranche de 38 installations est en cours d'instruction.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

- Tarifs 2014 (voir tableau joint).

Monsieur le Président propose de fixer les prix ht de l'assainissement à compter de l'année 2014 comme suit :

M3 : 1,30 € / m3

Les autres tarifs restent inchangés.

Après discussion et délibération, le Comité décide à l'unanimité moins 1 abstention (monsieur Michel FAURE) d'approuver les tarifs proposés par monsieur le Président.

- Modification de la PAC.

Monsieur le Président indique que :

- La PAC remplace la participation de raccordement à l'égout (PRE) depuis le 1^{er} juillet 2012.
- Elle concerne les habitations raccordées à l'assainissement collectif.
- Son montant peut représenter 80% du montant d'une installation autonome.
- La PAC s'ajoute au montant des travaux du branchement public, facturé au prix réel (sur devis).
- Le montant de ces travaux est déduit du montant de la PAC.

La Commission des Affaires Générales et le Bureau proposent d'instituer la PAC pour un montant de 5 500,00 euros, pour les projets individuels (par lot), ainsi qu'en cas de modification de destination de l'existant et de la démolition reconstruction d'un bien.

Pour les projets spéciaux (de santé, touristiques, hôteliers, collectifs...) la PAC sera définie au vu du cout estimatif d'une installation d'assainissement non collectif. Ainsi, il sera appliqué une PAC d'un montant de 80% du cout d'une installation autonome.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
26220 DROME

Après discussion et délibération le Comité Syndical, à l'unanimité :
Estime que le coût d'un assainissement individuel se situe autour de 8 000,00 euros HT.
Décide de porter le montant de la PAC à 5 500,00 euros et d'appliquer les dispositifs particuliers
comme indiqué ci-dessus.

- Plans de recollement.

Monsieur le Président propose de facturer aux demandeurs de branchements d'eau et d'assainissement le coût d'établissement des plans de recollement.

Tarifs ht :

MI : 0,50 €
Unité (regard, bouche à clé) : 12,00 €

Après discussion et délibération le Comité Syndical, à l'unanimité : décide d'appliquer ce nouveau tarif sur les factures de branchement Eau et Assainissement.

- Travaux en cours

Monsieur Jean-Louis MAGNAN, Vice-président chargé des travaux fait le point sur les chantiers en cours :

- Rue du Portail Neuf, les travaux se poursuivent. Montants estimés de la dépense ht :
Eau potable : 19 324,94 € ; Assainissement : 19 087,79 € ; Eaux pluviales : 16 475,42 €.
Ces estimations sont hors frais annexes (essais de compactage, pression, étanchéité...).

Le réseau des eaux pluviales est à la charge de la commune de Dieulefit.

- Les Hauts Reymonds. Les travaux ont débuté. Le cout estimatif est de 47 115,00 € ht auquel une participation des riverains de 20 000,00 € doit être déduite.

EAU POTABLE :

- Tarifs 2014 (voir tableau joint).

Monsieur le Président propose de fixer les prix ht de l'eau à compter de l'année 2014 comme suit :

M3 : 1,02 € / m3
Abonnement : 22,00 € / an
Location de compteur : 9,00 € / an

Les autres tarifs restent inchangés.

Après discussion et délibération, le Comité décide à l'unanimité moins 1 abstention (monsieur Michel FAURE) d'approuver les tarifs proposés par monsieur le Président.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit
26220 DROME

- Demande de subventions Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Monsieur le Président propose de présenter les dossiers de Veyret et de Fontlaye à la DETR 2014, dans le cadre des travaux visant à réduire les pertes d'eau.

Après discussion et délibération le Comité décide à l'unanimité de présenter ces deux projets à la DETR 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait à Dieulefit, le 11 décembre 2013

Le Président,

Philippe HILL

